

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—  
Comté de Joliette (Comté municipal) Municipalité civile de St Emélie de l'Énergie (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Rondeau Laurent</u>	12. Nom et prénoms	<u>Prudhomme Noëlle</u>
3. Occupation	<u>journalier</u>	13. Occupation	<u>ménagère</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>célibataire</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>célibataire</u>
5. Âge	<u>25 ans</u>	15. Âge	<u>21 ans</u>
6. Religion	<u>catholique</u>	16. Religion	<u>catholique</u>
7. Résidence	<u>St Emélie de l'Énergie</u> (Domicile habituel)	17. Résidence	<u>St Emélie de l'Énergie</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance	<u>2ue</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance	<u>2ue</u> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père	<u>2ue</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père	<u>2ue</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire?	<u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>oui</u>
22. Date du mariage	<u>1<sup>er</sup> sept.</u> (jour) (mois)	23. Par licence ou par bans	<u>bans</u> (année)

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—  
(a) Nom de la paroisse ou église St Emélie de l'Énergie (b) Municipalité civile de St —  
(c) Date 6 août (jour) (mois) 19 45 (année) (d) Comté (municipal) Joliette

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil  
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Donat Beaumartin curé  
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

108194

ÉCRIRE LISIBLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.  
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.